



### Des ovules bientôt en vente en Suisse ?



Ovules : de plus en plus convoités comme „Matière première“ pour la médecine procréative ou comme objets de recherche. Photo: fotolia.com

**En médecine procréative, le don d'ovules prend de plus en plus d'importance. Il est déjà pratiqué dans de nombreux pays, mais notre pays l'interdit encore. Pourtant chez nous aussi, il est déjà question de le légaliser. L'hôpital universitaire de Bâle s'attribue un rôle spécial dans cette affaire.**

En Espagne comme en Roumanie, des jeunes femmes de plus en plus nombreuses acceptent d'être des donneuses d'ovules pour améliorer leurs revenus. L'équivalent d'environ 1000 francs suisses, montant qu'elles reçoivent en échange de leurs ovules, leur permet de financer leurs études ou d'améliorer leur quotidien. Pour cela, elles acceptent de mettre leur santé en jeu : contrairement au don de sperme, qui ne comporte aucun risque, le prélèvement d'ovules est une opération complexe, susceptible d'avoir de graves conséquences.

**Des conséquences très dangereuses** Pour cela, on force à l'aide de médicaments le corps de la donneuse à mener plusieurs ovules à maturité à la fois. Ces ovules pourront alors être prélevés par ponction, une intervention susceptible de provoquer des hémorragies et d'entraîner des infections. On soupçonne en outre que les hormones ingérées pour stimuler la production d'ovules pourraient être cancérogènes. Enfin, un effet secondaire potentiel est le syndrome de la surstimulation, dans le cas duquel du liquide se concentre dans l'abdomen – ce qui peut mettre la vie de la personne en danger.

**Commercialisation en vue** En Suisse comme en Allemagne, le don d'ovules est encore interdit. On le pratique par contre anonymement au Danemark, en France, en Espagne, au Portugal et en Slovénie. Et même ouvertement en Grande Bretagne, en Suède et aux Pays-Bas. Du fait de l'Internet, il n'est pratiquement plus possible d'endiguer le phénomène de la commercialisation des ovules. Certaines agences américaines mettent en vente des ovules au prix de plusieurs milliers de dollars américains l'unité.



#### Point de vue

D'aucuns pourraient penser que notre organisation, qui s'est fait une spécialité de l'analyse critique du génie génétique et de la médecine procréative, pourrait très bientôt manquer de travail : beaucoup de lois que nous avons jusque récemment accompagnées au niveau du débat public sont maintenant sous toit. Bien des choses au sujet desquelles nous avons tiré la sonnette d'alarme sont déjà devenues réalité. Tout récemment cependant, dans nos recherches, nous sommes tombés sur un questionnaire de la clinique gynécologique de Bâle, qui nous a une fois de plus montré que nous restons utiles.

Comme si les choses ne bougeaient pas encore assez dans le domaine de la médecine procréative, la clinique gynécologique de Bâle lance un nouveau projet : une enquête, dans le cadre de laquelle on demande à de jeunes femmes qui n'ont jusqu'à présent en règle générale encore à peine concernées par le sujet de la grossesse et de la procréation de dire à quelles conditions elles accepteraient de faire don de leurs ovules. Problème : la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA), en vigueur depuis près de dix ans, interdit le don d'ovules. La même loi interdit par ailleurs la conservation d'embryons – un interdit déjà élégamment contourné grâce à la loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Et la LPMA interdit enfin la réalisation de diagnostics préimplantatoires, mais ceux-ci seront pourtant bientôt légalisés. Il n'y a aucun doute : le don d'ovules suivra ; l'hôpital universitaire de Bâle commence déjà à préparer le terrain dans cette optique. Le travail ne va donc pas nous manquer et nous comptons par conséquent sur votre soutien pour le mener à bien.

**Pascale Steck (biologiste et secrétaire de l'Appel de Bâle contre le génie génétique)**

# Lettre cirulaire

## Feuille d'information

de l'Appel de Bâle contre le génie génétique

(abonnement inclus  
dans la cotisation de membre)  
22ème année, no 141

Date: 12.2.2012

Publication: 6 x par an

Basler Appell gegen Gentechnologie  
Murbacherstrasse 34  
Case postale 27, 4013 Bâle  
Tél. 061 692 01 01  
Fax 061 693 20 11

info@baslerappell.ch  
www.baslerappell.ch  
CCP 40-26264-8



## Banque de données biologiques à Lausanne

L'hôpital universitaire de Lausanne entend mettre sur pied une banque de données biologiques destinée à permettre une meilleure compréhension des causes et du développement des maladies. Pour la première fois en Suisse, des échantillons sanguins et tissulaires de patients y seraient systématiquement rassemblés et analysés génétiquement dans le but



**Contrairement à leurs collègues du Paradeplatz zurichois, les banquiers « Bio » sont libres de tout contrôle : la collecte et l'utilisation d'échantillons sanguins et tissulaires rassemblés au sein d'une banque de données biologiques n'est réglementé que de manière insatisfaisante.** Photo: fotolia.com

de mettre au point de nouvelles thérapies et de nouveaux médicaments. Même si le don des échantillons sanguins et tissulaires reste volontaire, les responsables escomptent que 15 000 patients mettront chaque année leurs échantillons à disposition de la banque de données. Il s'agit une fois de plus du rêve d'établir une banque de données nationale alimentée par l'ensemble des hôpitaux universitaires de Suisse. Cette banque de données devrait être mise à disposition des chercheurs et les aider à faire enfin une percée dans la lutte contre le cancer. Il y a cependant encore un problème de taille : la question des banques de données biologiques n'est pas encore réglementée de manière satisfaisante en Suisse sur le plan légal. Tant la loi relative à la recherche sur l'être humain que les lois sur le diagnostic génétique et sur la protection des données évitent soigneusement le sujet des banques de données biologiques.

**La Clinique gynécologique de Bâle prend les devants** Des voix s'élèvent en Suisse aussi pour demander la légalisation du don d'ovules. On profite de ce que la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) doit de toute façon être modifiée pour tenir compte de la légalisation du diagnostic préimplantatoire (DPI), pour habilement manœuvrer en ce sens. Mais la clinique gynécologique de l'hôpital universitaire de Bâle a été encore plus loin : en fin 2012, elle s'est permis de lancer un sondage d'opinion pour mesurer l'intérêt que suscite le don d'ovules.

**Que coûte ton/un ovule ?** On a proposé à des femmes de 18 à 25 ans de remplir un questionnaire où on leur demande notamment à quelles conditions elles accepteraient de céder des ovules. Elles devaient aussi indiquer très concrètement à partir de quel montant elles accepteraient de faire un don d'ovules. Pour inciter ces jeunes femmes à participer au sondage, un iPod était tiré au sort parmi les participantes.

**Des conséquences impossibles à assumer** Les résultats du sondage d'opinion n'ont pas encore été publiés, mais il est clair qu'en cas d'autorisation du don d'ovules, la clinique gynécologique de Bâle serait directement concernée et équipée pour pratiquer l'intervention en question. Le centre de médecine procréative qui en fait partie avait déjà pris position en faveur de la légalisation du DPI. Il est plus que douteux que l'étude de l'intérêt de jeunes femmes pour le don d'ovules fasse partie des attributions d'une clinique publique, cela alors que cette intervention médicale est encore interdite. L'hôpital universitaire espère probablement obtenir ainsi des arguments pour faire rapidement supprimer l'interdiction et s'ouvrir ainsi la voie vers un nouveau secteur d'activité payant.

L'appel de Bâle contre le génie génétique s'engagera en vue de faire maintenir l'interdiction du don d'ovules. Une autorisation entraînerait tôt ou tard la commercialisation des ovules, une option irresponsable au vu des effets physiologiques, psychologiques et sociaux de cette technique procréative sur les femmes et sur leur santé.

## Assemblée générale 2013

La « médecine personnalisée » est dans toutes les bouches : des médicaments théoriquement produits « sur mesure » sont sensés rendre leur santé aux patients. Mais ce type de test génétique n'est pas le seul à faire parler de lui en ce moment : il devrait en effet très bientôt être permis de procéder à des analyses génétiques d'embryons par diagnostic préimplantatoire avant leur implantation. Ce sujet et d'autres sujets semblables seront cette année au menu de l'Appel de Bâle contre le génie génétique. Les engagements de l'Appel de Bâle en 2013 et ses activités de 2012 vous intéressent-ils ? Si oui, ne manquez pas de participer à notre assemblée générale :

le

**Mercredi 10 avril 2013  
de 19h00 à 20h30**

Dans notre secrétariat à la Fazit-Werkhalle, Murbacherstrasse 34, Bâle, 1er étage (Tram n° 1 ou 11 depuis la gare CFF jusqu'à l'arrêt de Voltaplatz)

### Ordre du jour

- Rapport annuel 2012
- Comptes 2012
- Elections : membres du comité et organe de révision
- Perspectives pour l'année 2013
- Divers

Nous nous réjouissons de vous y accueillir, mais pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous annoncer auparavant par téléphone ou par courriel.